

Retraites :

Retrait du projet de loi

L'Assemblée générale de grève du 23 septembre des enseignants du 1er degré à Montreuil s'est prononcée à l'unanimité pour le retrait du projet de loi de réforme des retraites, et une partie de l'AG a reconduit la grève ce jour et pour le lundi 27.

Le 23 septembre a rassemblé, une fois encore, près de 3 millions de manifestants.

Gagner, c'est possible. Nous vous appelons, enseignants, salariés, chômeurs, parents d'élèves, à participer à la construction d'un mouvement d'ampleur, seul capable de faire reculer le gouvernement.

Dès aujourd'hui, nous allons à la rencontre des montreuillois, notamment dans les écoles et entreprises.

- ✓ **Le 24, rassemblement au Sénat à 13h30 et AG interpro à 16h à la Bourse du Travail de Paris**
- ✓ **Lundi 27, AG des grévistes 9h30 Bourse du Travail Montreuil**
- ✓ **Lundi 27 AG interpro 18h Bourse du Travail Montreuil**
- ✓ **Mardi 28 Rassemblement devant la mairie de Montreuil à 12h**
- ✓ **Jeudi 30 AG interpro 18h Bourse du Travail Montreuil**

*Des enseignants du 1er degré, grévistes, syndiqués (Sud, CNT, Snuipp, Snudi-FO)
et non-syndiqués de Montreuil*

Les conséquences du projet de loi sur les retraites

Les principales mesures prévues dans le projet de loi sur les retraites :

Passage de 60 ans à 62 ans pour ouvrir les droits à la retraite

Passage de 65 ans à 67 ans pour avoir les droits à la retraite sans décote pour les carrières incomplètes

Passage à 41,5 annuités de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein

Augmentation du taux de cotisation salariale pour les salariés du public

La suppression de départ anticipé au bout de 15 ans de services pour les mères de 3 enfants

Première conséquence : nous user jusqu'à la corde

Le choix que le gouvernement nous laisse est soit de travailler plus longtemps, soit d'avoir un niveau de pensions historiquement bas, donc de gagner moins.

Le premier choix est piloté par la volonté d'aligner l'âge de départ à la retraite sur une donnée démographique de l'INSEE très peu connue du grand public : l'espérance de vie en bonne santé. Elle est de 63 ans en France. Donc repousser l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, c'est selon la logique du gouvernement une façon « d'user les salariés jusqu'à la corde »

Seconde conséquence : la poursuite de la baisse des pensions

Avec le chômage de masse et la pénibilité du travail, le Conseil d'orientation des Retraites les durées réelles de cotisation seront de 37 ans en 2035. Le gouvernement se base sur les prévisions du COR pour « réformer » le système. Il sait donc consciemment qu'avec ces mesures, de très nombreux salariés ne partiront pas plus vieux mais partiront avec une pension lourdement amputée. Ils programment donc de baisser nos retraites. (En 2002, un fonctionnaire avec 37 annuités partait avec une pension correspondant à 74 % (avec 37,5 annuités pour avoir un taux plein, c-a-d 75 %) du dernier salaire touché pendant les 6 derniers mois de sa carrière. La même personne, si elle partait en 2009 (40 annuités nécessaires), aurait touché 59 % de son dernier salaire. En 2012, on passera à 41 annuités, sa pension tombe à 54,1% de son dernier salaire.)

Troisième conséquence : Pénaliser encore + les femmes

Les mesures sur les mères de 3 enfants et sur le recul de l'âge de départ sans décote de 65 à 67 ans pour les salariés n'ayant pas une carrière complète sont directement dirigées contre les femmes. Les femmes subissent déjà une inégalité salariale flagrante et touchent souvent des pensions plus basses. Sarko-Fillon-Woerth ont décidé méthodiquement de les appauvrir encore plus !!!

Quatrième conséquence : Baisser nos salaires

L'augmentation du taux de cotisation salariale pour les fonctionnaires aura pour conséquence directe d'abaisser le niveau général des salaires. Cette décision est en cohérence avec le gel des salaires des fonctionnaires décidée pour 2011. Pourtant dans le privé, les employeurs paient beaucoup moins de cotisations sociales depuis 1991. En près de 20 ans, ils ont bénéficié de plus de 200 milliards d'€ d'exonérations !

Un système à sauver ou un système à torpiller ?

L'argument démographique est un mythe. Dire qu'il n'y aura qu'1,5 actif pour un retraité en 2020 contre 1,7 retraité pour un actif aujourd'hui, et donc qu'il faudra travailler + longtemps est aussi ridicule que de dire qu'entre la France de 1850 avec 30 % de paysans et celle de 2010 avec à peine + de 3 % ça serait la famine assurée !!! Tout dépend de la quantité de richesses produites par un actif. Or la productivité étant en constante progression, 1 salarié en 2020 produira plus qu'un salarié d'aujourd'hui !

(Or cette quantité de richesse produite a doublé en 50 ans ! Le PIB de la France était en 1960 de 1000 Milliards d'€. 2010 = 2000 M.d'€. (développement technique Donc hausse de la productivité du travail). 2050 = 3900 M.d'€
Le poids des pensions ?

-En 1960, un PIB de 1000 M.d'€ distribuait 50 M.d'€ aux retraites, c'est-à-dire 5% du PIB. Il restait 950 M.d'€ pour les profits, les salaires directs, les investissements.

-En 2010, le PIB de 2000 M.d'€ distribue 260 M.d'€ aux retraites, c'est-à dire 13% du PIB. Il reste 1740 M.d'€ pour le reste.

-En 2050, le PIB serait de 3800 M.d'€, il y aurait besoin (sans réforme supplémentaire) de 600 M.d'€ pour les retraites, c'est-à dire 16 % du PIB, il resterait 3200 M.d'€.

De plus, les cotisations dont les patrons sont exonérés, sont en grande partie payées par l'état, donc les impôts (et en premier lieu le plus inégalitaire, la TVA). Ce sont donc les contribuables qui paient les cotisations sociales que les patrons devraient payer !)

Financer les retraites, c'est possible ! Il suffirait simplement :

D'arrêter les exonérations de cotisations sociales patronales

De les augmenter progressivement

De stopper les exonérations de stock-options

Il s'agit d'inverser la tendance au développement depuis 20 ans de la part des richesses accaparées par le capital au détriment des salariés.

Selon la Commission Européenne, les salaires sont passés de 66,5% du PIB à 57,2 % du PIB de la France entre 1982 et 2006 ! Les 9,3 % de différence sont allés aux capitaux qui sont passés de 33,5 à 42,8 % du PIB.

Cette augmentation est notamment due à la progression des dividendes versés aux actionnaires, qui sont passés de 3,2 % du PIB à 8,5 % de 1982 à 2007. Pour la seule année 2010, ça fait 103 Milliards d'€)